

**DELIBERATION
COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 5 avril 2023, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 24 mars 2023, s'est réuni sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 85 représentants 133 voix
Nombre de membres présents : 44 représentants 69 voix
Nombre de membres présents ou représentés : 55 représentants 88 voix

Délibération n°CS2023/07

<p>Votants (en voix) : 88 Exprimés (en voix): 88 Pour : 88 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0</p>
--

OBJET : Affectation de résultats 2022
Budget du syndicat mixte

LISTE DES PRESENTS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie	MARCHE Emilie
BAILE Henri	SANDRAZ Éric
CHAIX Sandrine	

2^{ème} Collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GERIN Anne
FAURE Nathalie	

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

GUIGUE Gilbert	WOLFF Corine
----------------	--------------

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BONNARDON Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

BERNARD-PEYRE Gaëlle	DUPRAZ Marc
BOUCHERLE Jean-Xavier	ESCARON Dominique
BREYTON Stéphanie	GAUTIER Marc
CHASSAGNON Guillaume	GUSMEROLI Stéphane
CHAVAND Christelle	LABRUDE Evelyne
CLOUZEAU Dominique	MAILLOT Isabelle
DEBELLE Denis	MERLE Alain
DELPHIN Jean-Luc	MICHALLET Bernard
DELPHIN Maurice	MONTAGNAT-RENTIER Dominique
DEVAUTON Thierry	MOREL Véronique

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BELLINGHERY Éric

BURDET Gérard

CHAMPONNOIS Fabien

DELCAMBRE Philippe

EGO Catherine

GAUCHON Sandrine

LAMBERT Hervé

PICARD Christian

REY René

SECO Marc

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

ENGRAND Christophe

MACHON Martine

PICHON MARTIN Bertrand

EXCUSES et POUVOIRS

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

LAÏDOUNI-DENIS Myriam à MARCHE Emilie

MONTORO Marie Pierre

VIAL Cédric à BERANGER Nathalie

2^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

3^{ème} collège – Délégués du Conseil Départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

BÂABÂA Jimmy

HABFAST Claus

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse // 1 représentant = 1 voix délibérative

EYMERY Clémentine à BOUCHERLE Jean-Xavier ZANNA Maryline à GUSMEROLI Stéphane

MONIN Michelle à BREYTON Stéphanie

MENU François

PUTOT Éric à WOLFF Corine

RUBIER Éric à LABRUDE Evelyne

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Piémont de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

DUMAS Isabelle à PICHON MARTIN Bertrand

CANIVET Bernard

DURAND Bernard à MICHALLET Bernard

GUILLEMAT Serge

LAVAL Sylvain à GERIN Anne

SORRET Bruno

VENPRAET Daphné

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

MILLET Régine à DOLGOPYATOFF BURLET Céline

CATTANEO Myriam

OBJET : Affectation de résultats 2022 : Budget du syndicat mixte

En application de la procédure d'affectation des résultats instituée par la M14, après constatation des résultats définitifs de l'exercice 2022, le Comité Syndical doit définir l'affectation du résultat de fonctionnement 2022.

La décision d'affectation porte sur le résultat de fonctionnement 2022 constaté à la clôture de l'exercice soit 791 055,43 €.

*Constatant l'absence d'un déficit antérieur de fonctionnement,
Constatant un besoin de financement de la section d'investissement 2022 corrigé des restes à réaliser de 465 005.01 €*

Le Comité Syndical

- ***Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 par délibération du 5 avril 2023,***
- ***Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,***

Et après en avoir délibéré DECIDE :

- ***D'affecter la somme de 465 005.01 € au compte 1068 (affectation obligatoire),***
- ***De reporter le solde du résultat 2022 soit 326 050.42 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).***

Ainsi fait et délibéré le 5 avril 2023
Pour copie conforme,
Le Président

Publiée le

- 7 AVR. 2023

